

DEPARTEMENT DE L'AUBE

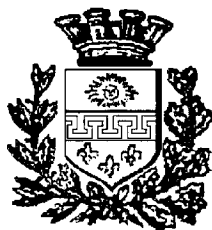
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-089

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026,
BUDGET PRINCIPAL**

Le budget supplémentaire est un acte qui a pour fonction :

- la reprise ou l'ajustement des résultats de l'exercice antérieur,
- l'inscription des restes à réaliser, s'ils n'ont pas fait l'objet d'une inscription au budget primitif,
- l'ajustement de crédits votés au budget primitif 2026,
- l'inscription de nouveaux crédits.

Le budget primitif 2026 de la Commune et ses budgets annexes ont été votés le 11 février 2026 avec une estimation des résultats à reporter. Suite aux votes des comptes financiers uniques de l'année 2025, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2026 afin d'arrêter les résultats définitifs de l'année 2025 et d'ajuster certains crédits budgétaires votés au budget primitif 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-012 du Conseil municipal du 11 février 2026 approuvant le budget primitif de la commune de Nogent-sur-Seine pour l'exercice 2026.

BUDGET PRINCIPAL

En ce qui concerne les résultats 2025, en section de fonctionnement, il convient de diminuer en recettes le résultat reporté pour un montant de 18 054.66 €, arrêtant ainsi le résultat définitif de la section de fonctionnement au compte 002 à 1 318 962.17 €.

En dépenses de fonctionnement, dans le chapitre 011 « Charges à caractère général », il convient d'inscrire des crédits pour :

- le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 12 750 €,
- la formation au logiciel de droits de place à la suite du changement de régisseur pour 1 765 €,
- la location d'espaces publicitaires sur le nouveau mini-bus pour 2 700 €,
- le virement de crédits nécessaire pour les droits d'auteurs n'ayant pas trait à une fête ou à une cérémonie. Ces dépenses seront imputées à l'article 65818 « Droit d'utilisation - Autres » au lieu de l'article 6378 « Autres impôts, taxes et versements assimilés ».

En recettes de fonctionnement, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube (DSDEN) ayant informé la collectivité en janvier de la suppression du dispositif « Colos apprenantes » dès 2026, il convient de retirer les crédits inscrits au budget primitif pour cette subvention à hauteur de 3 085 €.

A la suite de ces mouvements de crédits, la section de fonctionnement reste en suréquilibre.

En dépenses d'investissement, il est nécessaire d'inscrire des crédits pour :

- des avenants relatifs aux travaux du théâtre de verdure pour 14 000 €, les crédits étant pris sur les travaux de traitement d'air de la salle de gymnastique de l'Agora,
- l'arrosage intégré du stade de l'Agora pour 5 310 € supplémentaires, crédits pris sur les produits phytosanitaires des stades en dépenses de fonctionnement,
- la mise en place d'une barrière levante, rue Saint-Epoing, à hauteur de 7 440 €.

Il convient également de noter :

- un virement de crédits de l'article 21838 « Autre matériel informatique » vers l'article 2051 « Concession et droits similaires » pour l'acquisition de licences Office reconditionnées à hauteur de 1 620 €,
- un virement de crédits pour la mission d'accompagnement à la transformation de l'île Olive pour 7 350 €. Les crédits provenant de travaux aux tennis dont le montant devrait être inférieur à celui inscrit au budget.

Afin d'équilibrer cette section d'investissement, un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement est inscrit à hauteur 12 750 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le budget supplémentaire du budget principal tel qu'il ressort du tableau ci-annexé,
- acte que ce budget supplémentaire vient modifier le budget primitif de la commune de Nogent-sur-Seine.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien

WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ.

Membres s'étant abstenus : Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 24 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN